

Séance du Grand Conseil

Mardi 10 mars 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Heure des questions à 14 h; les points 28 et 29 seront traités à l'issue de l'heure des questions.*

*Groupe de liaison GC/Eglises de 12h15 à 13h45*

*Groupe Filière Bois de 12h15 à 13h45*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications  Une demande de modification d'ordre du jour est demandée par Monsieur Philippe Modoux afin de faire remonter le point 24 après l'heure des questions ; cette demande est acceptée par 85 oui, soit à l'unanimité.			
	2.	Dépôts  Simple question : Jean-François Cachin. Postulat : J.-M. Dolivo Interpellations : S. Apothéloz, M. de Montmollin, J. Eggenberger, J.-M. Surer.			
TRAITE	3.	(15_HQU_MAR) Heure des questions du mois de mars 2015, à 14 heures			
RENV-CE	4.	(15_INT_354) Interpellation Olivier Epars - La radioactivité est-elle dans nos bouteilles de vin, canettes et aussi dans les liquides qu'elles contiennent ? (Pas de développement)			
RENV-CE	5.	(15_INT_357) Interpellation Jacques-André Haury - le Conseil d'Etat a-t-il assumé toutes ses responsabilités dans le contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye, à Payerne ? (Pas de développement)			
RENV-CE	6.	(15_INT_352) Interpellation François Brélaz - A propos d'un licenciement abusif à l'Hôpital intercantonal de la Broye (Développement)			
RENV-CE	7.	(15_INT_353) Interpellation Alexandre Berthoud - Fiscalité de l'agriculture ; Le Conseil fédéral refuse d'agir rapidement ! (Développement)			
RENV-CE	8.	(15_INT_355) Interpellation Martial De Montmollin - Un long chemin vers la liberté...des données (Développement)			
RENV-CE	9.	(15_INT_356) Interpellation Frédéric Borloz - Ristourne des primes "payées en trop" : l'oxymore "subventionnés remboursés" pour bientôt ? (Développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 10 mars 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	10.	(15_RES_021) Résolution Susanne Jungclaus Delarze et consorts - Stop au transport de chlore pour protéger la population et permettre la construction de logements (Développement)  Cosignée par au moins vingt députés, la résolution est soumise au vote et est acceptée par 56 oui, 17 non et 36 abstentions. Consistant en un vœu, elle est ainsi transmise au Conseil d'Etat qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.			
RENV-COM	11.	(15_MOT_062) Motion Jacques Nicolet au nom du Bureau du Grand Conseil - modification du taux d'activité des juges cantonaux et des règles afférentes dans le décret fixant leur nombre pour la législature 2018 - 2022 (Développement et demande de renvoi à commission sans 20 signatures)  Cosigné par moins de vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	12.	(15_POS_106) Postulat Jean Tschopp et consorts - Quelle efficacité pour la police coordonnée ? (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)  Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	13.	(15_POS_107) Postulat Laurence Cretegnny et consorts - La musique, une partition bien difficile à harmoniser ! (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)  Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 10 mars 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	14.	<p>(15_INI_010) Initiative Frédéric Borloz et consorts - Formation professionnelle agricole confiée au département en charge de l'agriculture (Développement et demande de prise en considération immédiate)</p> <p>Une demande de prise en considération immédiate (oui) est opposée à une demande de renvoi en commission (non). La demande de renvoi en commission est préférée par 129 non, 4 oui et 2 abstentions. L'initiative renvoyée à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.</p>			
RENV-COM	15.	<p>(129) Exposé des motifs et projet de loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le postulat Bernard Borel pour l'amélioration et la clarification de la prise en charge financière des troubles du langage et de la communication dans le préscolaire (06_POS_205)</li> <li>- le postulat Bernard Borel et consorts pour une prise en charge optimale des enfants sourds (06_POS_225)</li> <li>- le postulat Catherine Labouchère et consorts – Les conséquences de la RPT en matière de prestations de pédagogie spécialisée, notamment en matière logopédique – un bilan est nécessaire (11_POS_243)</li> <li>- le postulat Elisabeth Ruey-Ray demandant un état des lieux de la prise en charge des enfants autistes dans le canton de Vaud et des soutiens accordés à leurs familles et une analyse de la possibilité de développer des Unités d'accueil temporaire (UAT) aptes à accueillir notamment des adolescents (11_POS_303)</li> </ul> <p>et</p> <p>Réponses du Conseil d'Etat à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'interpellation Catherine Roulet : "Un accueil parascolaire pour tous" (11_INT_548)</li> <li>- la détermination Laurence Cretegnny : Mise en place d'un soutien aux élèves scolarisés et en formation professionnelle souffrant d'un trouble cognitif spécifique "dys" (12_INT_051)</li> </ul> <p>(2ème débat)</p> <p>Une motion d'ordre demandant le renvoi de l'objet en commission est acceptée par une très large majorité, 2 non et plusieurs abstentions.</p>	DFJC.	Podio S.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 10 mars 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	16.	<p>(203) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de 3'950'000.- francs destiné à financer la construction d'une extension comprenant neuf salles de classe polyvalentes, la transformation de salles existantes et l'agrandissement de la cafétéria dans le bâtiment principal sur le site du Gymnase Auguste Piccard à Lausanne(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière acceptée à une large majorité. Art. 1, amdt J.-M. Chollet accepté par 68 oui, 50 non et 2 abstentions. Art. 1 amendé accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée à une large majorité.</p> <p>(2ème débat) : art. 1 amendé et 2 acceptés. Fin du 2ème débat.</p> <p>En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté.</p>	DFJC.	Mossi M. (Majorité), Chollet J.M. (Minorité)	
OA+M	17.	<p>(204) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de 2'450'000.- francs destiné à financer la construction d'un bâtiment comprenant six salles de classe, pour l'OPTI sur le site des Glariers à Aigle(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. 1, amdt J.-M. Chollet accepté par 58 oui, 50 non et 6 abstentions. A l'appel nominal, l'amdt J.M. Chollet est accepté par 60 oui, 57 non et 3 abstention. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est refusée par 73 oui, 41 non et 2 abstentions. A l'appel nominal, le vote est confirmé par 77 oui, 40 non et 1 abstention.</p>	DFJC.	Mossi M. (Majorité), Chollet J.M. (Minorité)	
TRAITE	18.	<p>(14_INT_297) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Graziella Schaller - Des logements pour étudiants, oui ! Mais aussi des lieux de vie !</p>	DFJC.		

## Séance du Grand Conseil

Mardi 10 mars 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	19.	(195) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 2'930'000.- pour la mise à niveau des locaux et des équipements du campus de la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains (1er débat)  (1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.  Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 91 oui et 2 abstentions.  (2ème débat) : art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat.  En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté à l'unanimité.	DFJC.	Venizelos V.	
TRAITE	20.	(14_INT_296) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Volet - Pour protéger les apprentis de ce canton, ne tombons pas dans l'ubuesque	DFJC.		
OA	21.	(199) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 9'369'900.- pour financer la modernisation du système d'information de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) dans le cadre du programme de Gestion Informatique Scolaire (GIS-EO)(1er débat)  (1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.  Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 82 oui, 1 non et 9 abstentions.  (2ème débat) : art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat.  En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 97 oui, soit à l'unanimité.	DFJC.	Despot F.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 10 mars 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	22.	(14_POS_087) Postulat Hugues Gander et consorts concernant les échanges linguistiques en 12ème année LEO - une pierre, deux coups  Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat) sont acceptées à l'unanimité.	DFJC	Perrin J.	
TRAITE	23.	(14_INT_307) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Myriam Romano-Malagrifa et consorts - Intérêt politique et participation des jeunes	DFJC.		

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	24.	<p>(216) Exposé des motifs et projets de décrets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accordant aux Transports publics de la région lausannoise SA (tl) une garantie de l'Etat de CHF 36'200'000 pour l'acquisition de trois trains destinés au métro m2</li> <li>- accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 12'500'000 pour financer les études des infrastructures nécessaires au nouveau tracé du métro m2 entre le boulevard de Grancy et la station Lausanne-Flon ainsi que pour les aménagements sous la place de la gare de Lausanne liés au projet Léman 2030</li> <li>- accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 2'900'000 pour financer les études des infrastructures nécessaires à la 1ère étape de construction de la nouvelle ligne de métro m3 entre la station Lausanne-Gare et la nouvelle station Lausanne-Flon du métro m3</li> <li>- accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 3'500'000 pour financer les études d'avant-projet de la 2e étape de construction de la nouvelle ligne de métro m3 entre la station Lausanne-Flon du métro m3 et la Blécherette</li> </ul> <p>et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Michele Mossi et consorts demandant la définition d'une vision de développement du noeud intermodal centré autour de la gare ferroviaire de Lausanne (10_POS_199) (1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière générale sur les 4 décrets acceptée à l'unanimité.</p> <p>Décret CHF 36'200'00 : art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Art. 3 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Décret CHF 12'500'000 : art. 1, amdt Graziella Schaller refusé par 72 non, 31 oui et 12 abstentions. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Décret CHF 2'900'000 : art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Décret CHF 3'500'000 : art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 109 oui, soit à l'unanimité.</p> <p>(2ème débat)</p>	DIRH.	Modoux P.	

## Séance du Grand Conseil

Mardi 10 mars 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		<p>Décret CHF 36'200'00 : art. 1 à 3 acceptés, à l'unanimité. Fin du 2ème débat.</p> <p>En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté, à l'unanimité.</p> <p>Décret CHF 12'500'000 :art. 1 et 2 acceptés, à l'unanimité. Fin du 2ème débat.</p> <p>En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté, à l'unanimité.</p> <p>Décret CHF 2'900'000 : art. 1 et 2 acceptés, à l'unanimité. Fin du 2ème débat.</p> <p>En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté, à l'unanimité.</p> <p>Décret CHF 3'500'000 : art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat.</p> <p>En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté, à l'unanimité.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Michele Mossi (acceptation du rapport) sont acceptées, à l'unanimité.</p>			
RENV-CE	25.	<p>(14_PET_028) Pétition du groupe Socialiste, Verts et Sympathisants pour une amélioration à court terme du confort des voyageurs à la gare de Cossonay-Penthalaz</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération de la pétition et renvoi au Conseil d'Etat) sont acceptées par 81 oui, 10 non et 10 abstentions.</p>	DIRH	Uffer F.	
RENV-T	26.	<p>(14_INT_280) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Axel Marion et consorts - Tarifs des transports publics : les usagers des tl sont-ils les dindons de la farce ?</p>	DIRH.		17/03/2015
RENV-T	27.	<p>(14_POS_077) Postulat Martial de Montmollin et consorts - Pour un vrai choix en matière d'informatique</p>	DIRH	Despot F.	17/03/2015



## Séance du Grand Conseil

Mardi 10 mars 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	28.	(14_INT_292) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Dans le cadre de l'initiative "pour alléger les primes d'assurance-maladie", le Conseil d'Etat est-il prêt à fiscaliser les subsides distribués ?	DFIRE.		17/03/2015
RENV-T	29.	(14_MOT_054) Motion Philippe Randin et consorts - Suppression du moratoire du Conseil d'Etat décrété en 2004 pour les subventions aux communes pour les travaux des bâtiments classés dont la couverture est en tavillons	DFIRE	Chapalay A.	17/03/2015
RENV-T	30.	(177) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil • sur le postulat Nicolas Rochat "Hausse des primes d'assurance-maladie, une solution cantonale s'impose !" (11_POS_289) et Réponse du Conseil d'Etat • à la pétition pour la transparence et l'équité dans l'assurance-maladie et pour des primes reflétant vraiment les coûts des soins (08_PET_025) ; • à la résolution des Présidents des groupes politiques sur le non-remboursement des primes d'assurance-maladie (13_RES_005); • à la détermination Nicolas Rochat sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation "Transferts des réserves excédentaires des caisses maladie : quelle SUPRAsolidarité en faveur des assuré-e-s vaudois-e-s" (10_INT_420)	DSAS.	Borloz F.	17/03/2015
RENV-T	31.	(14_INT_294) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Factures de la CSS payées à tort, à qui la responsabilité ?	DSAS.		17/03/2015
RENV-T	32.	(12_INT_015) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christa Calpini - Quel avenir pour les physiothérapeutes indépendants dans le Canton de Vaud ?	DSAS.		17/03/2015
RENV-T	33.	(14_PET_027) Pétition pour un financement des partis réglementé, transparent et juste	DSAS, DIS	Ruch D. (Majorité), Dupontet A. (Minorité)	17/03/2015
RENV-T	34.	(184) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jacques Chollet et consorts demandant de renforcer dans notre canton les moyens de lutte contre le surendettement de la personne et des ménages privés	DSAS.	Melly S.	17/03/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 10 mars 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	35.	(14_INT_283) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Marchés publics : le remède législatif n'est-il pas devenu pire que le mal ?	DSAS.		17/03/2015

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :